

## **CONCOURS SECRETAIRE ADMINISTRATIF DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/10/2008 11:49:56

**Fonctions :** Les secrétaires administratifs appartiennent à un corps classé dans la catégorie B de l'échelle hiérarchique des personnels de l'état et sont chargés, sous l'autorité des fonctionnaires de catégorie A, de tâches de rédaction ou de comptabilité comportant l'application à des cas particuliers des textes réglementaires et réglementaires. Ils exercent leur fonction à l'administration centrale du (ou des) ministère(s) chargé(s) de l'économie, des finances et de l'industrie dans les domaines tels que : la communication, la comptabilité, la gestion du personnel, etc. Il s'agit donc de missions à vocation généraliste, qui supposent et induisent une grande polyvalence.

**Pour devenir secrétaire administratif (concours externe de catégorie B), les candidats doivent passer les épreuves suivantes :**

**Épreuves écrites d'admissibilité** 1<sup>re</sup> épreuve : rédaction d'une note de synthèse à partir de documents pouvant comporter des éléments chiffrés (données statistiques, comptables, financières, commerciales et administratives simplifiées). (3 heures, coefficient 3)

**2<sup>me</sup> épreuve** : dissertation sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain. (3 heures, coefficient 2)

**Épreuves orales d'admission** 1<sup>re</sup> épreuve : conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale permettant d'appréhender les qualités de réflexion et les connaissances du candidat. (Préparation : 20 minutes - Durée : 20 minutes - coefficient 3)

**2<sup>me</sup> épreuve** : dans un groupe d'au moins deux personnes, au choix du candidat (le choix du groupe effectuant lors de l'inscription au concours), interrogation sur une des matières du groupe d'au moins deux personnes, tirée au sort par le candidat, et portant sur des notions relatives : Groupe A : soit à l'organisation constitutionnelle de la France et aux institutions communautaires, soit à l'organisation administrative de la France. Groupe B : soit aux problèmes économiques, soit aux finances publiques. Groupe C : soit à l'histoire contemporaine, soit à la géographie économique et humaine de la France et aux principales données économiques relatives aux pays de l'Union européenne. (Préparation : 15 minutes - Durée : 15 minutes - coefficient 2)

**Niveau minimum requis : Baccalauréat**